



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 MARS 2026
A 19 HEURES**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE
(article L. 2121-25 du CGCT)**

Approbation du PV de séance du 17 décembre 2025

délibération 1 : Modification du tableau des effectifs : création et suppression de poste
Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

délibération 2 : Approbation de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

délibération 3 : Mise en place d'une mutualisation de la formation entre la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) et la collectivité de Saint-Mammès
Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

délibération 4 : Convention de mise à disposition de travailleurs de la Fondation POIDATZ-ESAT APM
Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire de la Commune,

Joël SURIER

